

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

~~~~~

**OBJET :** Autorisation à engager et à payer des dépenses d'investissement du Budget GITE D'HOSTIAZ en 2026 avant le vote du Budget

Séance du 26 novembre 2025,

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à dix-huit heures et trente-neuf minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain) se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt novembre deux mille vingt-cinq.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 20**

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BOURGEAIS Didier, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOUIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, GERBAULET Geneviève, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole,

**Membres absents excusés avec pouvoir : 5**

BOYER Corinne pouvoir à GERBAULET Geneviève  
CHAPUIS Gérard pouvoir à ROSIER Nicole  
LIEVIN Karine pouvoir à DRHOUIN Jacques  
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à EMIN Philippe,  
MARTINE Christine pouvoir à LEMOINE Gilbert

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 4**

BROCHET Olivier, FORAY Gaëlle, GUILLERMET Maria, ZANI Sonia

**Secrétaire de séance :** Madame Nicole ROSIER

**En présence de 20 conseillers, 5 pouvoirs ayant été déposés, soit 25 votants.**

**CONSIDERANT** que des **dépenses d'investissement** du **Budget GITE D'HOSTIAZ** non prévues au budget 2025 et/ou que de nouvelles dépenses peuvent intervenir avant le vote du budget 2026, il est nécessaire de prévoir des crédits.

Pour mémoire, les **dépenses réelles d'investissement** du budget primitif 2025 **du Budget GITE D'HOSTIAZ** et des décisions modificatives s'élèvent au total à 12 400 €, non compris le chapitre 16 « Emprunts et dettes

assimilées ». Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 3 100 € (le quart du budget 2025).

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de répartir le montant autorisé **en section d'investissement du budget GITE D'HOSTIAZ** comme suit :

- **Chapitre 21 – immobilisations corporelles – montant maximum autorisé 3 100 €**  
(correspondant au quart du budget 2025), **ventilé comme suit :**

| Montant | Article                                                       | Affectation                              |
|---------|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| 3 100 € | 2158 – autres installations, matériel et outillage techniques | Pour financer le changement de chaudière |

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **AUTORISE** M. le Maire à engager des dépenses en vue de faire face à des **investissements** avant le vote du budget 2026 **du Budget GITE D'HOSTIAZ**,
- **DIT** que le montant des **dépenses d'investissement du Budget GITE D'HOSTIAZ** pouvant être engagées, liquidées et mandatées est limité au quart du budget 2025, soit 3 100 €,
- **DIT** que le montant des **dépenses d'investissement du Budget GITE D'HOSTIAZ** fixé avant le vote du budget 2026 est de 3 100 €, selon la répartition ajustée suivante :
  - **Soit 3 100 €** ventilé sur le chapitre 21, comme indiqué ci-dessus,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

